



**Mémoire de la Coalition climat Montréal  
présenté à la Consultation sur le Plan  
d'Urbanisme et de Mobilité (PUM) 2050**

20 septembre 2024

## Tout d'abord la Coalition Climat Montréal souhaite se prononcer sur la Reconnaissance des peuples Autochtones

La Coalition Climat Montréal reconnaît que l'île de Tioh'tià:ke (Montréal) est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. La Coalition Climat Montréal remercie la Nation Kanien'kehà:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Ainsi, la Ville de Montréal reconnaît la diversité des nations qui ont vécu sur l'île et qui y vivent toujours, tout en valorisant la relation privilégiée avec la Nation Kanien'kehà:ka (Mohawk) aujourd'hui et depuis les débuts de la ville.

## La Coalition Climat Montréal et sa Déclaration

Fondée il y a neuf ans et opérant uniquement grâce à l'engagement de bénévoles, la [Coalition Climat Montréal](#) (CCM) regroupe des citoyens et organismes convaincus de l'urgence d'agir face aux changements climatiques. Elle vise la neutralité carbone pour Montréal d'ici 2042. L'atteinte d'un tel objectif exigera des efforts considérables ainsi que des changements majeurs dans plusieurs secteurs d'activités dont les principaux sont l'aménagement du territoire, le transport et l'habitation, ainsi que dans les normes sociales et les habitudes et modes de vie des citoyens, ayant notamment une influence importante dans le domaine énergétique.

Dans cet esprit, les plus de 1 700 signataires de la Déclaration adoptée par la Coalition Climat Montréal demandent à la Ville de Montréal et à la collectivité montréalaise d'entreprendre des actions concrètes, ambitieuses et réalisables afin de garantir l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2042, date du 400<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal.

Pour réaliser ce grand but, l'organisme prône :

- des **inventaires de GES** pour Montréal selon les meilleures pratiques scientifiques et sur une base annuelle ou en continu;
- l'adoption d'un **budget carbone** visant une décarbonisation rapide de l'économie
- l'application à tout projet sur le territoire montréalais d'un **test climat** évaluant les émissions de GES de l'ensemble de son cycle de vie,
- et cela au sein de démarches de **démocratie participative**.

Voir: <http://coalitionclimatmtl.org/fr/declaration/>

### Participants à la rédaction de ce mémoire

Karl Janelle

Elyssa Hidar

Amal Melki

Matthieu Corriveau

France Levert

# Introduction

Le présent mémoire se divise en 3 sections: la première fait un retour sur la vision générale du PUM, la deuxième identifie certaines pistes d'amélioration en prenant comme point de départ la nécessité d'aligner le PUM avec le Plan climat 2020-2030, et la troisième met en lumière le besoin de mieux encadrer le processus par lequel le PUM sera mise en oeuvre, en accordant notamment une place de choix à la démocratie participative. Nous espérons que ces idées enrichiront les discussions de la Consultation.

## 1.Retour général sur la vision du PUM

### 1. 1 RAPPEL DE L'URGENCE CLIMATIQUE

Le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal revêt une importance majeure pour l'avenir de la métropole. La collectivité montréalaise et son agglomération représentent une part importante de la population et de l'économie du Québec, et à ce titre, se doivent d'être à l'avant-garde et exemplaire. À cet effet, la Ville de Montréal innove en visant l'adoption d'un plan d'urbanisme et de mobilité, une première qui est porteuse d'une vision et d'orientations pour le futur de Montréal auxquelles la CCM adhère en grande partie. Ce document de planification offre en effet une occasion pour accélérer la transition socio-écologique à différentes échelles territoriales.

Cependant, à la lumière des constats quant à une accélération des phénomènes climatiques et de leurs impacts ainsi que des résultats décevants par rapport aux cibles de réduction des émissions de GES ou à la protection de la biodiversité, tant à Montréal que sur le plan québécois, national ou international, nous sommes convaincus que la Ville de Montréal se doit d'être beaucoup plus ambitieuse dans ses actions et les cibles visées. Il y a lieu de les devancer à des horizons beaucoup plus rapprochés que 2050 et ce, au-delà des cibles intermédiaires englobées dans le PUM qui demeurent éminemment utiles et, en ce sens, seraient à revoir.

Le PUM vient préciser les orientations et donner des balises nécessaires à l'atteinte des cibles climatiques, de protection de la biodiversité et de mobilité. C'est une occasion d'avoir une approche intégrée et cohérente et d'être sûr que certaines dimensions comme la résilience aux changements climatiques et l'équité sont transversales à l'ensemble des dimensions du territoire.

La CCM sait que l'atteinte de la carboneutralité (cibles climatiques) ne pourra pas se réaliser sans disposer du décompte des émissions des GES, qui va aider la Ville de Montréal à mieux élaborer ses plans de réduction. Il faut réaliser des inventaires de façon beaucoup plus systématique et les publier plus rapidement. Pour ce faire, il est important d'établir des liens directs avec les organismes détenteurs des sources d'informations, de façon à pouvoir mettre à jour les données régulièrement.

Ces inventaires serviront de base pour structurer la répartition des efforts de réduction entre les secteurs et les acteurs et actrices et l'allocation d'un budget carbone annuel précis par secteur, puis d'auditer les résultats. L'adoption d'un budget carbone fournirait un cadre normatif pour le développement de stratégies et de politiques climatiques territoriales.

Un budget carbone est un outil précis de comptabilisation et d'affectation de cibles de réduction d'émissions qui nécessite des plans d'action clairs et un suivi rigoureux, avec en conjonction, par exemple :

- des inventaires des émissions annuelles,
- des plans d'actions associés aux cibles annuelles déterminées dans le budget,
- des outils de participation, d'engagement et de collaboration de tous les acteurs, citoyens, entreprises, institutions, (participation citoyenne)
- un test climat pour tout nouveau projet structurant (un outil important pour évaluer les risques et les bénéfices des projets à court terme)

## 1.2 VERS UNE PERSPECTIVE DE SOBRIÉTÉ

Le PUM présente une vision forte et audacieuse qui se décline selon trois échelles : la métropole, les quartiers, l'humain. En lisant le PUM, nous remarquons la volonté d'adopter la sobriété dans certaines orientations (2,3,5,9) comme les bâtiments (plan stratégique de sobriété et efficacité énergétique, une mobilité partagée (mise en commun d'équipements et d'installation de transport), l'intensification (participe à la bonification de l'offre des lieux de la vie collective en considérant les concertations d'activités existantes et bonifiant les secteurs moins desservies) mais pas trop significatif dans le comportement du consommateur. La sobriété n'est pas considérée comme une ligne directrice du PUM, lequel a pourtant une valeur juridique comme levier majeur pour une ville verte, juste et résiliente.

Pour une ville verte, juste et résiliente, il est néanmoins impératif de répondre à l'urgence de la sobriété. Le PUM se doit d'affronter ces enjeux de manière explicite et de les intégrer systématiquement dans son application concrète. Au-delà d'une simple prise de conscience, il est essentiel que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses partenaires et la société civile, mène une sensibilisation constante. Toutefois, il est tout aussi crucial que les citoyen.e.s s'impliquent activement dans ce mouvement, non seulement à titre individuel, mais également collectivement, au sein d'une démocratie montréalaise renouvelée et inclusive. Nous aborderons à nouveau ce point ultérieurement.

Pour une ville résiliente, il est nécessaire d'adopter une approche sobre pour le futur développement du territoire montréalais. La sobriété et la résilience sont pleinement complémentaires **pour une économie décarbonée réellement compétitive (économie circulaire avec emphase sur les échanges de services)**. En adoptant une approche réelle de sobriété carbone, les Montréalais.es réduisent leur consommation de ressources matérielles et énergétiques. La sobriété est un levier majeur de renforcement du territoire.

L'ADEME (Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) définit la sobriété comme suit : dans un contexte de crise climatique et de tension sur les ressources naturelles, la sobriété appelle à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement. La sobriété concerne tous les secteurs économiques mais également tous les types d'acteurs : ménages, entreprises, associations, collectivités locales et, enfin, l'État.

Il faut aussi viser la **sobriété territoriale**. Ainsi, dans un rapport publié par le programme des Nations Unies pour l'environnement en 2021 *Faire la paix avec la nature*<sup>1</sup>, l'on constate que, dans les 50 dernières années, l'utilisation des ressources a triplé et les effets des activités humaines se font

---

<sup>1</sup> UNEP, [Faire la paix avec la Nature](#), 2021

ressentir sur les 3/4 des terres libres de glace et le 2/3 des océans. Par ailleurs, l'ADEME a mené en 2020 et 2021, une étude sur «*La sobriété dans les démarches territoriales : État des lieux, besoins, soutiens de l'ADEME*»<sup>2</sup>. Des entretiens auprès d'acteurs et d'actrices diversifié.e.s engagé.e.s dans des actions de sobriété ont été menés ainsi qu'une exploration des telles actions dans les démarches territoriales en Europe. Selon le cas, la sobriété sera vue comme une contrainte ou un choix menant à des pratiques renouvelées. L'ADEME constatera également que la sobriété regroupe des réalités multiples à travers plusieurs démarches (ex. : frugalité, simplicité, zéro gaspillage, sobriété énergétique ou encore déconsommation). Le dénominateur commun de ces diverses approches est une recherche de *moins*, de modération des biens et des services produits et consommés, tout en recherchant un *mieux*, notamment une amélioration de la qualité de vie et du bien-être. De plus, les démarches territoriales de sobriété peuvent être transversales ou thématiques (alimentation, numérique, mobilité, éclairage, aménagement...). Elles interrogent le besoin, une notion relative et multidimensionnelle et renouvellent comme approfondissent les politiques de transition écologique. Ce type de démarche est aussi expérimentée au Québec à diverses échelles.<sup>3</sup>

## 2. Arrimage Plan climat 2020-2030 et PUM 2050

### 2.1 Pôles de résilience et secteurs d'opportunité

La Ville de Montréal a adopté en 2020 son Plan Climat 2020-2030 ;

Quatre orientations y sont centrales :

- Accélérer la transition
- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion
- Amplifier la démocratie et la participation
- Stimuler l'innovation et la créativité

Dans des domaines comme la réduction des GES, la nature en ville, la mobilité durable, la pratique du zéro déchets, une économie verte et inclusive, des milieux de vie et de proximité, etc. Un total de 20 priorités ont été définies. Nous nous interrogeons sur les arrimages prévus entre les deux plans et exercices de planification.

À titre illustratif, le Plan climat prévoit des interventions dans des pôles de résilience où les vulnérabilités des milieux et des populations sont particulièrement préoccupantes. Des mesures visant à améliorer la justice environnementale et climatique, l'inclusion et la santé des Montréalais.es peuvent y être mises en application en priorité. Par exemple, pour contrer les îlots de chaleur qui coïncident fréquemment avec des zones de défavorisation matérielle et sociale.

---

<sup>2</sup> <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/4997-politiques-territoriales-de-sobriete.html>

<sup>3</sup> Voir Urbanité – hiver 2023, Série d'articles sur le thème «*Décroissance, frugalité et sobriété territoriale, des influences sur l'urbanisme ?*» dont sur études de l'ADEME, *Décroissance et sobriété territoriale, des concepts en évolution pour de nouveaux narratifs et des sociétés à échelle humaine !*

**Pôle de résilience (Source : Plan Climat, annexes) :** lieu de centralisation des ressources et de la formation au service de la communauté visant à appuyer la capacité d’agir des citoyens et des citoyennes, la cohésion sociale et le sentiment de sécurité dans les quartiers. Les pôles de résilience permettent de travailler en synergie sur les enjeux de résilience des communautés, de lutte contre les changements climatiques et d’adaptation à ces changements, d’équité sociale et de gestion des urgences afin que les communautés deviennent plus autonomes et plus connectées avant, pendant et après une perturbation.

De son côté, le PUM évoque des secteurs d’opportunités d’envergure variée soient 96 secteurs (15 programmes et plans particuliers d’urbanisme (PPU) d’opportunités sur le territoire montréalais. Les critères pour intervenir dans des pôles de résilience (identifiés ou à identifier) et les opportunités évoquées pour les 96 zones seront-ils croisés aux bénéfices des milieux et citoyens ?

**Qu’est-ce qu’un secteur d’opportunité? (Source, projet de PUM) :** secteurs identifiés d’envergure variée et dont le contexte d’insertion diffère mais tous présentant une série d’opportunités que la planification détaillée cherche à saisir et à valoriser, par exemple la transformation et l’optimisation du cadre bâti, la consolidation des activités génératrices de vitalité et d’attraits ou la redéfinition de la vocation. Ces évolutions visent également à générer une incidence positive sur les milieux environnants. Enfin, les différentes interventions d’aménagement permettront d’innover ou d’expérimenter de nouvelles pratiques qui pourront être, à terme, reproduites ailleurs sur le territoire montréalais.

## **2.2 Test Climat**

Dans son Plan Climat, la Ville de Montréal s’est engagée à appliquer un test climat à ses propres projets en lançant un vaste chantier de rénovation de son parc immobilier où l’application d’un tel test vise à limiter son impact climatique. À cet effet, la Ville de Montréal revisera ses règles de gouvernance afin de prendre systématiquement en compte l’impact climatique et environnemental de toutes ses décisions, qu’elles soient de nature fiscale, budgétaire, administrative ou réglementaire. Nous saluons cette décision et reconnaissons les efforts déployés dans l’amélioration de la gouvernance municipale.

Par contre, la Déclaration adoptée par la CCM demande d’aller plus loin, soit que soit exigé un test climat auprès des promoteurs de projets privés et institutionnels. Ces projets peuvent avoir des incidences importantes sur le bilan climatique montréalais. Des tests et évaluations climatiques à l’étape de la planification peuvent mener à les revoir de façon importante ou même à les remettre en question.

## **2.3 Vision d’écoquartiers multiples et interconnectés par un réseau de tramways**

Historiquement, les enjeux de transports demeurent les plus complexes à opérer dans la transition socio-écologique actuelle : dépendance à l’auto solo, étalement urbain, accroissement des émissions GES, etc.

La Ville de Montréal doit bâtir une vision forte et structurante intégrant les enjeux de planification du territoire et des transports pour atteindre des gains majeurs en réduction des émissions de GES.

Dans les dernières années, la ville de Montréal a chapeauté plusieurs consultations relatives à des projets d'écoquartier (Lachine-Est, Louvain-Est, Namur-Hippodrome...), lesquels exercent permettent aux citoyen.ne.s et organismes d'exprimer leur vision des enjeux et possibilités quant au développement de leurs milieux de vie. C'est avec grand plaisir que nous accueillons cette ouverture vers une planification intégrée du territoire<sup>4</sup>. Cette option nécessite des contributions d'un large éventail d'acteur.ice.s et de secteurs tels que le logement, les transports, l'énergie, et l'environnement. Les procédures de planification nécessitent également une coopération entre les autorités nationales, régionales et locales.

Bien entendu, ces projets de nouveaux modèles de quartier comportent des défis d'aménagement majeurs. Toutefois, lorsque ces enjeux (carbonneutralité, la biodiversité, la santé humaine...) sont bien identifiés au départ, cela permet de choisir des options plus raisonnables dès le début en fonction des enjeux identifiés collectivement. Si on peut rêver ensemble des modèles d'écoquartier qui se concrétiseront pleinement dans les années à venir, le chemin pour y parvenir sera certainement moins sinueux et les obstacles plus faciles à franchir. En d'autres mots, la participation citoyenne en amont et en cours de réalisation dans un cadre de gouvernance ouverte permettra de faciliter une transition écologique effective en évitant des frustrations de la part des citoyens pouvant être impactés dans le processus de transition.

Le concept d'écoquartier est également très porteur étant donné qu'il apporte une vision structurante d'une dynamique collective à l'échelle des quartiers en fonction des enjeux écologiques actuels. Par exemple, les écoquartiers font appel à plusieurs concepts d'avant-garde sur le plan écologique tels que les quartiers TOD avec des services de proximité, les espaces verts, les bâtiments à faible consommation énergétique, l'économie circulaire à l'échelle local, la densité urbaine pour réduire les déplacements, une vie plus sociale...

Cependant, il demeure qu'un écoquartier ne peut vivre en autarcie, les liens avec les quartiers environnants demeurant essentiels pour assurer sa propre viabilité ainsi que celle de la ville qu'il constitue. Autrement dit, le succès d'un écoquartier est directement lié au succès des écoquartiers environnants, formant un ensemble d'écoquartiers en dynamique commune pouvant former une réelle éco-cité carbonneutre d'ici 2050. Si Montréal veut devenir une ville exemplaire sur les plans de la carbonneutralité et de l'environnement, tous les nouveaux projets de quartier devraient viser des standards élevés d'écoquartier et les quartiers existants devraient se métamorphoser progressivement pour devenir des écoquartiers exemplaires.

Si tous les quartiers sont appelés à devenir des écoquartiers dans les prochaines décennies, ils devraient naturellement être connectés par un moyen de transport à faible empreinte. La CCM propose un modèle d'organisation du territoire basé sur des écoquartiers interconnectés par des tramways. Ce modèle permettrait de faciliter les transports à l'intérieur de ces écoquartiers et entre les différents quartiers, tout en favorisant la sobriété énergétique globale dans le domaine des transports.

Forte d'une vision structurante et intégrée de la planification de son territoire, la Ville de Montréal se

---

<sup>4</sup> <https://climate-adapt.eea.europa.eu/fr/metadata/adaptation-options/adaptation-of-integrated-land-use-planning>

doit maintenant de collaborer avec toutes les parties prenantes dans un cadre de gouvernance ouverte et transparente.

### 3. Pour une mise en oeuvre ancrée dans la démocratie participative

Pour que l'acceptabilité sociale soit au rendez-vous, tout effort de transition socio-écologique se doit de considérer autant le processus que la destination. Si nous saluons dans l'ensemble l'ambition et l'holisme des orientations et cibles établies, nous proposons ce qui nous semble être des pistes d'amélioration prometteuses, notamment en ce qui concerne la participation citoyenne et le rôle des arrondissements. Le PUM gagnerait à définir un cadre assurant une communication transparente et dynamique tout au long du processus (i.e. reddition de comptes), et une participation citoyenne en continu. Les arrondissements devraient également être encadrés pour mettre en place cette communication et cette participation citoyenne à leur échelle

Cette section rappelle l'importance d'ancrer dès le départ l'élaboration et la mise en œuvre du PUM dans une démarche de démocratie participative. Plusieurs mécanismes éprouvés de démocratie participative locale sont ensuite présentés à partir d'exemples municipaux à travers le monde.

#### 3.1 Gouvernance et processus

La démocratie participative est un processus dans lequel les citoyen.ne.s jouent un rôle actif dans les prises de décision, au-delà du simple vote aux élections. Contrairement à la démocratie représentative, qui délègue les décisions à des élus, la démocratie participative permet aux citoyen.ne.s de s'impliquer directement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques<sup>5</sup>. Dans le contexte urbain, elle offre un espace pour les délibérations publiques et la co-construction de projets avec les résidents.

La transition socio-écologique repose sur la collaboration des différent.e.s acteurs et actrices de la société, en particulier les citoyen.ne.s<sup>6</sup>. La participation citoyenne est particulièrement cruciale pour la légitimité et la durabilité des politiques publiques liées à cette transition, car elle permet de mobiliser des savoirs locaux et de répondre aux besoins spécifiques des communautés locales, générant ainsi un soutien plus large pour les projets<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Archon Fung, « Putting the Public Back into Governance: The Challenges of Citizen Participation and Its Future », *Public Administration Review* 75, n° 4 (2015): 513-22, <https://doi.org/10.1111/puar.12361>.

<sup>6</sup> James Meadowcroft, « What about the politics? Sustainable development, transition management, and long term energy transitions », *Policy Sciences* 42, n° 4 (2009): 323-40, <https://www.jstor.org/stable/40586543>.

<sup>7</sup> Frank Fischer, « Participatory Governance as Deliberative Empowerment: The Cultural Politics of Discursive Space », *The American Review of Public Administration* 36, n° 1 (1 mars 2006): 19-40, <https://doi.org/10.1177/0275074005282582>.



La participation citoyenne est limitée lorsqu'elle n'est pas endossée jusqu'au bout par les décideurs et décideuses politiques, ou pire si elle est instrumentalisée comme source de légitimité<sup>8</sup>. Le PUM est une occasion unique de définir un cadre de participation citoyenne ambitieux et de garantir le support nécessaire aux arrondissements pour sa mise en œuvre, assurant par la même occasion une continuité dans le cas d'un changement d'administration.

Dans le PUM, il est précisé que Montréal s'engage à poursuivre une *démarche participative ouverte et inclusive* lors de la consultation publique sur le projet de PUM puis lors de sa mise en œuvre. Nous saluons les moyens diversifiés et innovants mis en œuvre pour réaliser une consultation sur le projet de PUM par l'OCPM. Cependant, il n'est pas clairement indiqué de quelle manière cette démarche sera maintenue et opérationnalisée lors de la phase de mise en œuvre du PUM ou des Plans locaux (PLUM). Les démarches de démocratie participative les plus innovantes qui existent actuellement dans différentes villes et territoires s'appuient sur des processus de co-construction et de co-gouvernance où des citoyens peuvent influencer les décisions en continu.

## 3.2 Quels mécanismes pour faire vivre le PUM dans les quartiers ?

### **Les budgets participatifs : un levier essentiel pour la participation citoyenne et la gouvernance locale**

Les budgets participatifs sont un mécanisme de démocratie participative qui permet aux citoyens de décider de l'allocation d'une partie des finances publiques. Ce processus, initialement développé à Porto Alegre au Brésil dans les années 1980, s'est propagé à travers le monde et a prouvé son efficacité dans la promotion de l'inclusion, de la transparence et de la réactivité des politiques publiques aux besoins des communautés locales (Cabannes, 2004).

À Montréal, les budgets participatifs sont une initiative concrète qui favorise la participation citoyenne à l'échelle locale, généralement pour des projets comme les jardins communautaires, la création d'espaces verts ou la mise en place d'initiatives environnementales. Nous saluons le fait que la ville ait déjà emboîté le pas en ce sens, pour un total d'environ 100 M\$ alloués sur trois différentes années financières

Toutefois, les budgets participatifs n'ont toujours qu'une place très marginale dans la gouvernance montréalaise : les 45 M\$ alloués à la 3e édition<sup>9</sup> représentent moins de 1% du budget total de 6.76 G\$ de la ville en 2023<sup>10</sup>. Certains arrondissements ont de leur côté commencé à proposer un budget participatif à leur échelle locale, mais les montants alloués sont encore plus réduits (350 000\$ à Ahuntsic-Cartierville en 2022-2023<sup>11</sup>). Il s'agit certes d'un bon départ, mais une place si marginale

---

<sup>8</sup> Laurence Bherer et al., « The promise for democratic deepening: the effects of participatory processes in the interaction between civil society and local governments », dans *The Participatory Democracy Turn* (Routledge, 2018).

<sup>9</sup> Voir <https://www.realisonsmtl.ca/budgetparticipatifmtl>

<sup>10</sup> <https://montreal.ca/articles/budget-2023-et-pdi-2023-2032-de-montreal-40201>

<sup>11</sup>

<https://montreal.ca/articles/budget-participatif-dahuntsic-cartierville-38398><https://montreal.ca/articles/budget-participatif-dahuntsic-cartierville-38398>

peut au fil du temps créer chez les citoyens la perception selon laquelle la ville instrumentalise ce mécanisme de démocratie participative pour son image plutôt que d'être réellement engagée en ce sens, ce qui peut affecter négativement l'engagement des citoyens<sup>12</sup>. La ville de Porto Alegre, un pionnier du budget participatif, allouait jusqu'à 21 % de son budget total à ce processus à la fin des années 90, ce qui a résulté en une amélioration marquée du niveau de services dans les quartiers moins fortunés<sup>13</sup>

L'objectif pourrait être d'élargir le champ d'action des budgets participatifs pour inclure d'une part des initiatives majeures ayant des retombées plus profondes sur les infrastructures locales, mais également une multiplication importante de la fréquence de ces exercices pour qu'ils soient véritablement institutionnalisés et qu'ils deviennent une partie intégrante de la gestion des quartiers tout au long de l'année, dans une perspective où les besoins spécifiques à chaque localité sont considérés<sup>14</sup>. Des exemples internationaux montrent que la décentralisation et la multiplication des budgets participatifs peut avoir des effets bénéfiques sur l'implication des citoyens et la qualité des projets soutenus. À Paris, où les budgets participatifs atteignent 5% du budget de la ville<sup>15</sup>, chaque arrondissement dispose de son propre budget participatif, permettant aux résidents d'influencer directement les décisions relatives à l'aménagement urbain ou au développement social dans leur quartier. Ce modèle pourrait être adapté à Montréal, où chaque arrondissement, avec ses caractéristiques uniques, pourrait utiliser ces budgets pour répondre à des besoins spécifiques en matière de mobilité, d'accès aux services ou de réaménagement de l'espace public. À Lisbonne, la fréquence accrue des budgets participatifs a conduit à une intégration plus profonde des citoyens dans la gestion quotidienne des quartiers pour faire face notamment à des enjeux de logement social, des transports publics et de l'efficacité énergétique des bâtiments. Des exercices réguliers permettent non seulement de maintenir l'engagement des participants, mais aussi de faire du budget participatif un outil permanent de dialogue entre les citoyens et les autorités locales<sup>16</sup>.

La ville-centre de Montréal joue un rôle clé pour faciliter et soutenir le déploiement des budgets participatifs dans les arrondissements. Elle agit comme coordonnatrice en mettant à leur disposition des ressources techniques, des plateformes numériques et des cadres juridiques pour garantir la transparence et l'accessibilité des processus. En plus d'accompagner les arrondissements dans la réalisation de budgets participatifs locaux, la ville-centre pourrait mettre en place des programmes de formation citoyenne pour aider les résident.e.s à mieux comprendre le fonctionnement des budgets participatifs, à développer leurs compétences en matière de gouvernance locale, et à proposer des projets communautaires. Ces formations rendraient les processus plus inclusifs et assurent que des voix souvent marginalisées puissent également participer à la vie politique.

---

<sup>12</sup> Laurence Bherer et al., « The promise for democratic deepening: the effects of participatory processes in the interaction between civil society and local governments », dans *The Participatory Democracy Turn* (Routledge, 2018).

<sup>13</sup> Terence Wood et Warwick E. Murray, « Participatory Democracy in Brazil and Local Geographies: Porto Alegre and Belo Horizonte Compared », *Revista Europea de Estudios Latinoamericanos y del Caribe / European Review of Latin American and Caribbean Studies*, n° 83 (2007): 19-41, <https://www.jstor.org/stable/25676279>.

<sup>14</sup> Yves Sintomer et al., « Transnational Models of Citizen Participation: The Case of Participatory Budgeting », *Journal of Deliberative Democracy* 8, n° 2 (29 décembre 2012), <https://doi.org/10.16997/jdd.141>.

<sup>15</sup> Voir <https://www.citymonitor.ai/analysis/how-paris-participatory-budget-is-reinvigorating-democracy/?cf-view>

<sup>16</sup> Giovanni Allegretti et Sofia Antunes, « The Lisbon Participatory Budget: results and perspectives on an experience in slow but continuous transformation », *Field Actions Science Reports. The journal of field actions*, n° Special Issue 11 (31 octobre 2014), <https://journals.openedition.org/factsreports/3363>.

## Un cadre fort pour réappropriation du territoire

Les **pactes de coopération** constituent une approche innovante de gouvernance participative, développée en Italie avec plus de 7000 exemples dans 280 villes. Ces accords facilitent la collaboration entre citoyen.ne.s et administrations publiques pour la gestion des biens communs urbains, tels que les espaces publics et les bâtiments abandonnés. Selon Ciaffi<sup>17</sup>, ces pactes permettent aux citoyens de s'impliquer directement dans la réhabilitation et l'amélioration de ces ressources, renforçant ainsi le lien entre institutions et communautés tout en assurant la durabilité des projets par un cadre institutionnel adapté.

Un exemple emblématique est celui de la ville de Bologne, où les pactes de coopération ont été utilisés pour transformer des espaces publics sous-utilisés en lieux de vie communautaires. Ce modèle encourage non seulement une gouvernance plus démocratique, mais il permet aussi une meilleure appropriation des projets par les citoyens, favorisant ainsi une plus grande résilience sociale. Les pactes de coopération offrent un cadre flexible qui peut être adapté aux besoins locaux, permettant aux citoyen.ne.s de s'impliquer dans divers aspects de la gestion urbaine, de la maintenance des espaces verts à l'organisation d'événements culturels.

L'un des avantages majeurs des pactes de coopération est qu'ils permettent de dépasser le simple cadre consultatif, en donnant aux citoyen.ne.s un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Cela répond à un besoin croissant d'une démocratie plus directe et plus inclusive, en particulier dans le contexte de la transition socio-écologique. De plus, ces pactes permettent de construire une confiance mutuelle entre les citoyens et les autorités publiques, en instaurant des mécanismes de dialogue permanent et de coresponsabilité.

En intégrant les pactes de coopération dans le Plan d'urbanisme et de mobilité 2025-2050 de Montréal, la ville pourrait bénéficier d'une gouvernance plus collaborative et participative, tout en s'assurant que les projets urbains répondent aux besoins spécifiques des communautés locales. Ces pactes constituent un outil puissant pour encourager l'engagement citoyen et créer des synergies entre les différent.e.s acteur.rice.s de la ville, favorisant ainsi une transition socio-écologique plus inclusive et durable.

## Les mini-publics pour assurer la participation de tous

Le tirage au sort, en tant que mécanisme de participation citoyenne, trouve son intérêt à l'échelle des quartiers en s'inscrivant dans la logique des "mini-publics". Les mini-publics sont des groupes représentatifs de citoyens, sélectionnés de manière aléatoire, pour délibérer sur des décisions publiques spécifiques. Ce processus permet d'assurer une diversité de perspectives et de surmonter les biais d'exclusion propres aux formes traditionnelles de démocratie participative, où seuls les citoyens les plus actifs ou les plus politisés prennent part<sup>18</sup>. Chaque citoyen obtient une chance égale de contribuer, quel que soit son statut social ou son engagement habituel. Ce mécanisme remet en

---

<sup>17</sup> Daniela Ciaffi, « Sharing the Commons as a New Top of Arnstein's Ladder of Participation », *Built environment* 45, n° 2 (2019): 162-72.

<sup>18</sup> Archon Fung, « Recipes for Public Spheres: Eight Institutional Design Choices and Their Consequences », *Journal of Political Philosophy* 11, n° 3 (2003): 338-67, <https://doi.org/10.1111/1467-9760.00181>.

question l'élitisme implicite des processus électoraux ou délibératifs basés sur le volontariat, et ouvre la porte à une véritable "démocratie radicale" <sup>19</sup>. La démocratie n'est ainsi pas réduite à une logique d'expertise ou de représentation, mais réaffirme plutôt l'égalité fondamentale de chacun à s'exprimer sur les affaires communes.

À l'échelle des quartiers, le tirage au sort permettrait non seulement de renforcer l'engagement des citoyens ordinaires dans les décisions locales, mais aussi de légitimer les résultats des délibérations en s'appuyant sur une représentation aléatoire, perçue comme plus équitable et moins influencée par des intérêts particuliers. Ce mécanisme a été exploré dans de nombreuses villes à travers le monde, et des recherches récentes confirment son potentiel pour traiter des questions locales complexes ou polarisantes. Par exemple, le G1000 en Belgique et l'initiative du Citizens' Assembly en Irlande ont démontré que les mini-publics facilitent des décisions éclairées, favorisant des compromis et un consensus plus large sur des questions d'aménagement urbain ou de justice social<sup>20</sup>. Melbourne et Madrid ont également mis en place des dispositifs de mini-publics pour des consultations sur des sujets tels que les infrastructures, les budgets et les politiques environnementales. Ces expériences ont montré que les mini-publics peuvent renforcer la légitimité des décisions prises par les autorités locales en les ancrant dans des délibérations citoyennes plus représentatives.

Ces mécanismes permettent d'impliquer directement les citoyens dans la gouvernance urbaine en s'assurant que les décisions sont prises non seulement par des experts ou des élus, mais par des groupes diversifiés de résidents qui sont confrontés aux réalités locales au quotidien.

---

<sup>19</sup> Jacques Rancière, *Haine de la démocratie* (Paris: Fabrique, 2005).

<sup>20</sup> Kimmo Grönlund, André Bächtiger, et Maija Setälä, *Deliberative Mini-Publics - Involving Citizens in the Democratic Process*, 2014.